



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles et techniques**

**Atelier consultatif interrégional en vue de l'élaboration
par le BIT d'un guide de bonnes pratiques
sur la gestion des ressources humaines
à l'usage du corps enseignant
(Genève, 2-4 novembre 2009)**

1. Conformément aux décisions du Conseil d'administration concernant les activités sectorielles en 2008-09 ¹ et aux procédures d'approbation des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues ², le Bureau a organisé un atelier consultatif interrégional en vue de l'élaboration par le BIT d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion des ressources humaines à l'usage du corps enseignant. Cet atelier s'est tenu au siège de l'OIT à Genève du 2 au 4 novembre 2009.
2. Cet atelier constituait un type relativement nouveau de réunion sectorielle. De nature consultative, son mandat se limitait à fournir des avis au Bureau. Il a réuni des spécialistes de diverses régions. Des planificateurs en ressources humaines, des décideurs appartenant à des ministères de l'éducation, des employeurs du secteur scolaire privé, des spécialistes de l'enseignement appartenant à des organisations d'employeurs et de hauts responsables de syndicats nationaux d'enseignants et d'organisations internationales d'enseignants ont été invités à proposer et examiner les moyens de renforcer, avant son parachèvement, sa distribution aux Etats Membres et son utilisation par ces derniers, un nouvel outil du BIT sur les politiques et pratiques de gestion des ressources humaines à l'usage des enseignants.
3. L'atelier a réuni des experts en ressources humaines du ministère de l'Education – ou de l'employeur chargé de l'enseignement public – du Brésil, du Canada, de la Malaisie et du Sénégal, des experts appartenant à des employeurs du secteur privé du Kenya, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, et des experts représentant les travailleurs des organisations d'enseignants de la Belgique, du Brésil, de l'Irlande, de la Malaisie et du

¹ Document dec-GB.300/16, paragr. 30 b).

² Document GB.306/Inf.2, II/29.

Maroc. Ont également participé à l'atelier des représentants de l'Internationale de l'éducation, de l'Organisation internationale des employeurs et de la Confédération syndicale internationale.

4. Les participants ont examiné des projets de modules établis par des spécialistes internationaux en concertation avec le Bureau, sur la base d'un plan détaillé incorporant les normes internationales pertinentes applicables aux enseignants³, les normes internationales du travail, les conclusions de précédentes réunions sectorielles consacrées à l'éducation, l'expérience et les principes de l'OIT concernant les politiques de développement des ressources humaines, ainsi que les pratiques exemplaires d'un large éventail d'Etats Membres relatives aux politiques applicables aux enseignants. L'atelier s'est déroulé dans une ambiance constructive, et les participants ont trouvé un consensus sur la plupart des questions souvent sensibles concernant les politiques de développement des ressources humaines dans le secteur de l'éducation. Ils ont conseillé le Bureau sur les améliorations à apporter aux projets de modules concernant l'emploi et les carrières, les rôles et responsabilités des professionnels, le milieu de travail, la sécurité sociale, le dialogue social et les relations professionnelles. Ils ont également conseillé le Bureau sur le renforcement de certains éléments de modules en cours d'élaboration concernant le recrutement et la formation des enseignants et l'évolution professionnelle, ainsi que les traitements et les avantages. En outre, des propositions initiales ont été formulées sur les formats des versions électronique et imprimée sur des modules, et sur leur promotion et leur distribution aux mandants tripartites et autres acteurs des Etats Membres.
5. Suite à l'atelier, les participants à une réunion de l'organe consultatif du groupe de secteurs «éducation et recherche» ont également conseillé le Bureau sur les langues, les formats de production et les moyens de diffusion et de promotion, ainsi que sur un logiciel de formation fondé sur une stratégie globale de promotion d'une diffusion et d'une utilisation efficaces du guide de bonnes pratiques après son achèvement.
6. Sur la base des avis fournis par les participants à l'atelier et à la réunion de l'organe consultatif, le Bureau a commencé à réviser les modules et à en établir de nouveaux afin de les envoyer aux participants à l'atelier pour solliciter à nouveau leur avis au cours du premier semestre de 2010. Parallèlement, des dispositions ont été prises pour traduire le texte définitif en français et en espagnol, et pour mettre en œuvre les recommandations relatives à la production et à la diffusion du guide et aux modalités de formation correspondantes, en tenant dûment compte des ressources disponibles au titre du budget ordinaire ainsi que d'une éventuelle coopération avec les mandants et d'autres acteurs pour compléter les ressources du Bureau.

Genève, le 15 janvier 2010.

Document soumis pour information.

³ Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, et recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, 1997.